

**Décision n°2022-019**  
**relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante**  
**de l'École normale supérieure de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon :

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur,*

*Vu la délibération du conseil d'administration n°I-01 du 27 janvier 2022 portant désignation des représentants élèves et étudiants au sein du CEVE et de la commission des finances,*

*Vu la décision n°2021-015 du 19 janvier 2022 portant proclamation des résultats des élections des représentants des étudiants et élèves au conseil des études et de la vie étudiantes de l'ENS de Lyon,*

*Vu la désignation pour la liste FORUM en date du 20 janvier 2022 de Gabrielle Candelier et de Till Person au sein de la formation restreinte du CEVE,*

**DECIDE**

**Article 1. Composition du CEVE plénier**

La composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres nommés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités extérieures :**

Christian CHAZAL (Directeur du CROUS de l'académie de Lyon)  
Suppléante : Stéphanie THOMAS

Catherine LAFORET (Conseillère régionale - Région Auvergne-Rhône-Alpes)  
Suppléant : *siège vacant*

- **Membres désignés par le conseil d'administration représentant les élus au conseil d'administration :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :  
Christine DETREZ

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :  
Sylvain JOUBAUD

Collège des « élèves et étudiants » :  
Gabrielle CANDELIER  
Pierre MARREC

- **Membre élu en qualité de représentant des étudiants élus au sein des classes préparatoires à l'enseignement supérieur :**  
Charlotte BARDET
- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :  
Jean-Claude SIKORAV

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :  
Richard NEMETH

Collège des « élèves et étudiants » :  
Mathurin PASSARD  
Léa HEID  
Till PERSON  
Sophie ARCHEMASHVILI  
Quentin MALLEGOL  
Marine LO IACONO

Collège des « personnels BIATSS » :  
Afifa ZENATI

## **Article 2. Composition du CEVE restreint**

- **Deux représentants élus des enseignants chercheurs, un issu de la représentation du conseil d'administration et un issu de l'élection spécifique au conseil des études et de la vie étudiante, désignés par les membres du conseil des études et de la vie étudiante à la majorité simple :**

Sylvain JOUBAUD  
Richard NEMETH

- **Deux représentants élus des élèves ou des étudiants, un désigné par et parmi la représentation du conseil d'administration et un désigné par et parmi la représentation étudiante au conseil des études et de la vie étudiante :**

Gabrielle CANDELIER  
Till PERSON

## **Article 3. Durée**

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil à l'exception du mandat des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 17 janvier 2023.

#### Article 4. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2022,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON



**Original :**

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

**Publication :**

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2022 »